



Licencié suite a longue maladie

Par **krysty38**, le **30/03/2011** à **10:27**

Bonjour, je travaille à la poste depuis 10/2002 et je suis simple agent. l'année dernière mon médecin m'a mis d'office en maison de repos pour une grave dépression dû au boulot et depuis je suis en longue maladie et toujours en arrêt. En février j'ai voulu reprendre à mi temps thérapeutique mais mon directeur a refusé. Je suis allé voir le médecin du travail qui a approuvé le mi temps et allais en faire la demande officielle, sauf que entre temps j'ai reçu un courrier pour un entretien préalable de licenciement et c'est tombé le matin même jour que la visite à la médecine du travail. Je me suis rendu à l'entretien avec un syndicaliste et je leur ai expliqué que j'avais fait une demande de mi-temps et que en aucun cas je voulais quitter mon travail bien au contraire j'aime mon job. Trois jours plus tard j'ai reçu un courrier me signifiant que j'étais licencié pour "désorganisation de service". quinze jours après j'ai aussi reçu un courrier me disant que mon dossier était mis à jour suite à ma demande de septembre pour un congé pour grave maladie c'est la procédure à la poste. Alors ont ils le droit de me licencier alors que je suis en congé grave maladie et sachant que je suis simple agent de grade 1? merci d'avance pour vos réponses.

Par **Cornil**, le **01/04/2011** à **22:51**

Bonsoir Krysty, a priori le licenciement sur base d'état de santé est nul pour discrimination selon le Code du Travail. La raison de "perturbation du service", déjà très faible en soi pourrait être admise dans le cadre d'une PME ayant des difficultés à remplacer, elle est incongrue dans le cas de La Poste qui est plutôt connue pour user largement, et abuser des CDD de remplacement. Maintenant pour en dire plus, il faudrait savoir si tu étais contractuel de droit privé ou fonctionnaire titulaire (pour qui le Code du Travail ne s'applique pas). Bon courage et bonne chance.

Par **krysty38**, le **04/04/2011** à **08:15**

bonjournnmerci pour tes encouragements, je suis contractuelle de droit privé .j'ai aussi pris un rdv (11/04)avec un juriste de la maison de la justice de ma ville .rna bientôt